

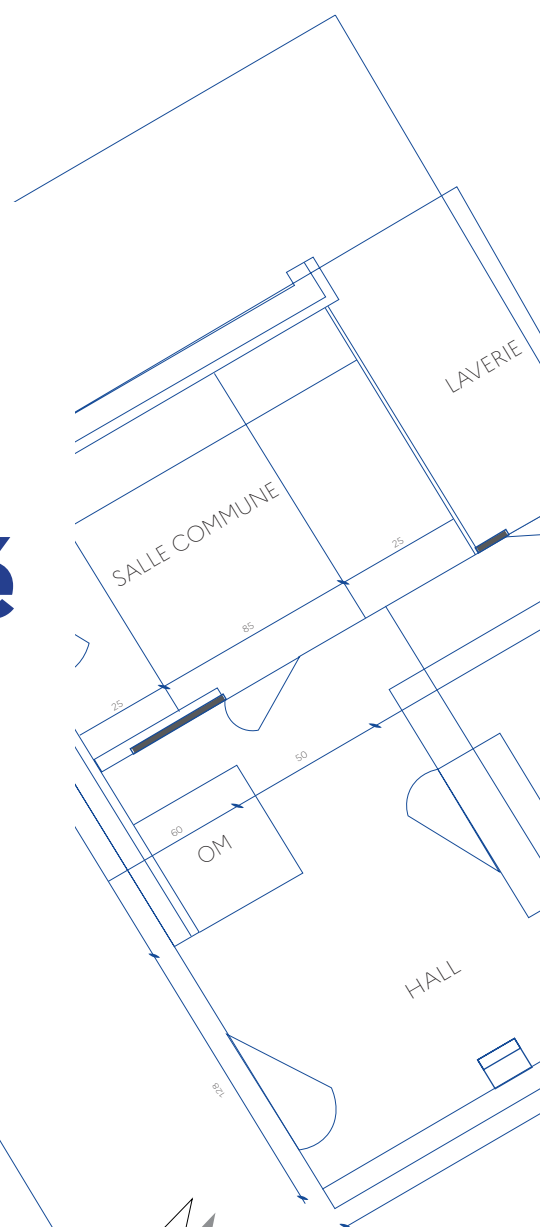
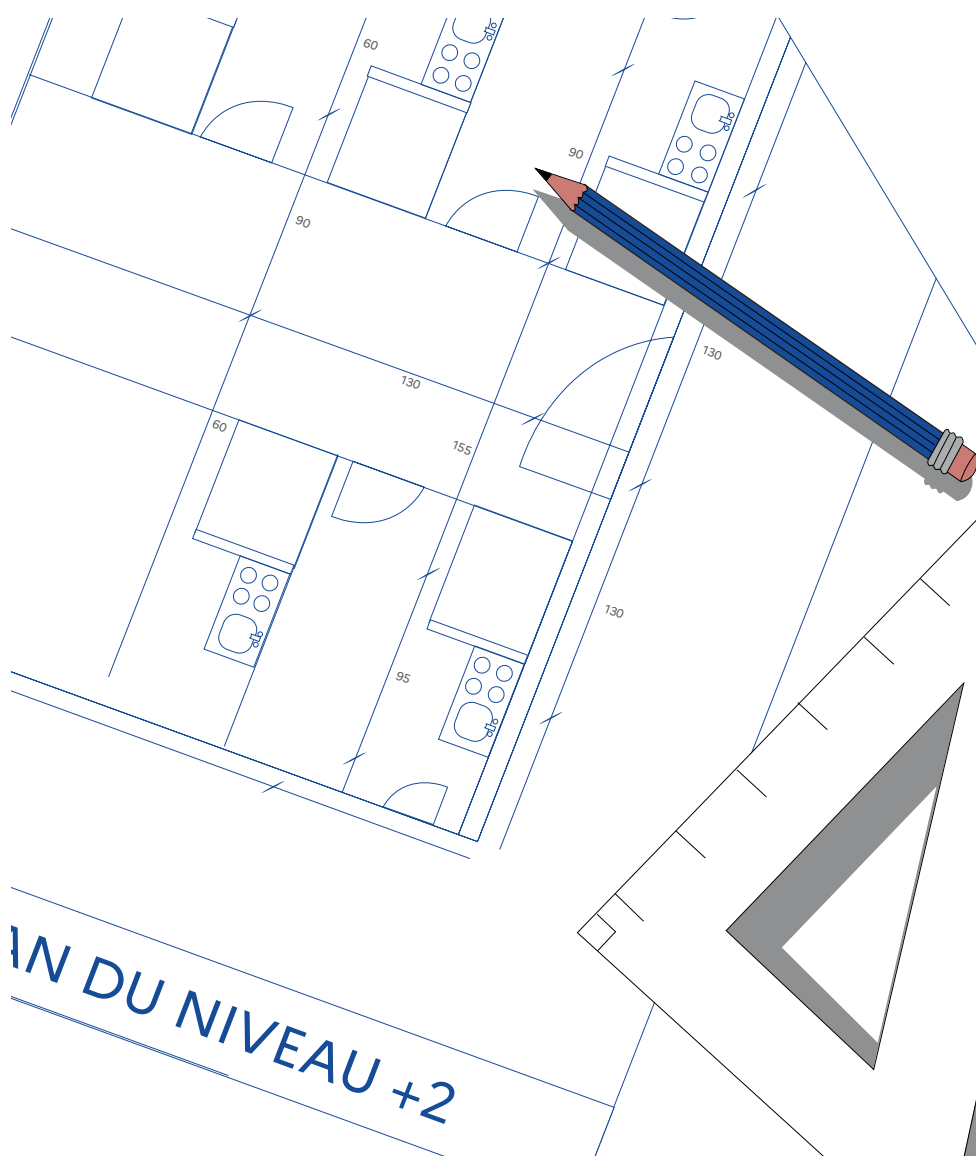


**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE  
POUR LE LOGEMENT DES  
POPULATIONS IMMIGRÉES

# Rapport d'activité 2020



P1

PLAN

IN DU NIVEAU +2

# Sommaire

03	<b>ÉDITORIAL</b>
04	<b>LE PLAN DE TRAITEMENT DES FOYERS DE TRAVAILLEURS MIGRANTS</b> Le plan de traitement et son état d'avancement Bilan quantitatif de la mise en oeuvre du plan de traitement
08	<b>ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2020</b> Coût du plan de traitement en 2020 Financement des projets Impact financier pour les résidents
14	<b>INTERVIEW D'AGNÈS FONTANA</b>
16	<b>BILAN DE L'APPEL À PROJETS DIAN 2020</b>
19	<b>L'IMPACT DE LA CRISE COVID-19 ET L'OPPORTUNITÉ D'UNE RELANCE DU PLAN</b> Gestion de crise et perspective La crise Covid dans les foyers de travailleurs migrants Relance du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants Le plan de relance appliqué au plan de traitement
26	<b>ORIENTATIONS 2021</b>
27	<b>L'ÉQUIPE DE LA CILPI</b>



Le plan de transformation des foyers de travailleurs migrants (PTFTM) en résidences sociales a cette année encore montré toute sa robustesse et son bien-fondé. Il s'agit de transformer ce qui a été construit dans l'urgence, pour résorber les bidonvilles des années 50/60, en logements autonomes avec un accompagnement adapté aux besoins des résidents.

La crise Covid a exigé de la part de tous les acteurs du Plan une mobilisation sans précédent pour protéger au mieux les travailleurs migrants de cette pandémie et de ses conséquences sanitaires, économiques et psychologiques. Des actions inédites de prévention ont été menées pour assurer la continuité de parcours de soins ou d'accès aux droits.

Pour la CILPI, pilote du PTFTM, l'année 2020 a été l'occasion de repenser nos modes d'actions, d'assurer une meilleure coordination tant au niveau national que local pour que les résidents, notamment les plus âgés d'entre eux, soient considérés comme un public prioritaire pour l'accès aux centres d'hébergement spécialisés, au dépistage massif ou encore à la vaccination.

Dans ce cadre, je souhaite remercier, pour leur action, tous les acteurs historiques du plan de traitement (services centraux et déconcentrés, gestionnaires, bailleurs et autres associations) ainsi que les nouveaux acteurs du domaine de la santé qui se sont associés à notre mission.

Notre action commune a permis d'obtenir des matériels de protection individuels qui ont appuyé les travailleurs sociaux et responsables de structures dans leur soutien aux résidents dans cette période difficile.

Les recommandations sanitaires ont été traduites en plusieurs langues et un accompagnement adapté a été déployé par nos partenaires associatifs. Ceci a facilité grandement la gestion de la pandémie dans les foyers et résidences sociales.

Cette coopération resserrée et ce dynamisme doivent être pérennisés. Les conditions de logement en FTM rendant malaisée l'application des gestes barrières, il me paraît essentiel d'accélérer significativement la réalisation du PTFTM.

Il reste à ce jour 132 FTM à transformer. Certains présentent des problématiques très complexes (manque de foncier, équilibre budgétaire fragile, réserve des collectivités territoriales, raréfaction des sites de desserrement ou encore diminution de capacité).

Afin de lever ces freins, et plus globalement pour relancer la production des résidences sociales, j'ai demandé à la CILPI d'organiser des groupes de travail en réunissant tous les acteurs volontaires du Logement Accompagné. Plus de 50 partenaires ont été associés et les réflexions ont permis d'identifier des pistes et leviers d'action opérationnels. Formalisés dans une feuille de route dédiée, 4 axes d'actions sont déclinés (aider à l'équilibre des opérations, faciliter la recherche de foncier, valoriser le produit « Résidence sociale » et mieux l'intégrer dans la politique du Logement d'Abord).

Cette feuille de route doit nous permettre de construire plus et mieux, pour répondre aux attentes des résidents ainsi que des porteurs de projets, et obtenir le soutien indispensable des élus des collectivités territoriales concernées pour la réalisation des opérations.

C'est collectivement que nous pourrions transformer les 20% de FTM restants. Les moyens dégagés par le Plan de relance, relayés par les services de l'Etat soutiendront notre action qui s'inscrit pleinement dans la lutte contre le mal logement et pour l'accès au logement de publics isolés et en situation de précarité.

**Sylvain Mathieu**

Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement

# Le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants

La Commission Interministérielle pour le Logement des Populations Immigrées pilote le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants et veille à l'accompagnement social des résidents. Elle a aussi pour mission de renforcer le réseau d'acteurs (administrations, bailleurs, gestionnaires, associations et représentants de résidents) et d'animer des groupes de réflexion sur le mieux vivre ensemble, et l'intégration des résidents par leur accès aux droits et à la santé.

La Commission se réunit au moins deux fois par an et est composée :

- d'un représentant du ministre de l'Intérieur ;
- d'un représentant du ministre chargé des Affaires sociales ;
- d'un représentant du ministre chargé du Budget ;
- d'un représentant du ministre chargé de l'Économie et des Finances ;
- d'un représentant du ministre chargé du Logement.

Les Foyers de Travailleurs Migrants (FTM), construits dans les années 50/60, ont apporté une réponse dans l'urgence aux besoins de logement des travailleurs migrants (main d'œuvre d'après-guerre) et au développement anarchique des bidonvilles.

Les foyers ont été construits rapidement afin de loger près de 110 000 résidents au détriment des notions de confort et d'intimité : unités de vie, chambres de 7,5 m<sup>2</sup> ou à lits multiples, cuisines et sanitaires partagés.

Ces structures, souvent sur-occupées en zones tendues, se sont rapidement dégradées. Généralement construits en périphérie des villes, ces foyers ont favorisé l'isolement des résidents et la reproduction des modes de vie communautaires.

Ne répondant plus aux normes actuelles de logement, ces FTM connaissent encore des activités informelles incompatibles avec les normes de sécurité et de logement décent.



Adoma - Les Sorbiers, Nanterre

## Le plan de traitement et son état d'avancement

La prise de conscience du profond isolement des foyers (spatial et social) a suscité le lancement d'une politique publique ambitieuse pour leur transformation progressive en résidences sociales. Un Plan de Transformation des Foyers de Travailleurs Migrants a été décidé en 1997.

Ce plan vise à transformer les anciens foyers en résidences sociales, composées de logements autonomes, assurant ainsi aux résidents un logement décent, ainsi qu'un accompagnement social adapté. Il participe à un meilleur accès aux droits, aux soins, ainsi qu'à leur sortie de l'isolement, notamment pour les plus âgés d'entre eux, les « Chibanis ». On dénombre 55 000 travailleurs migrants âgés.

**Au 31 décembre 2020, 132 foyers sont en attente de traitement soit un taux de réalisation de 80% du PTFTM.** Les derniers foyers concernés présentent généralement des problématiques aigües (contraintes bâtementaires fortes, zone territoriale tendue, collectivités territoriales réservées, opposition de certains représentants de résidents, réduction des subventions de l'État...).

Le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants s'appliquait dès 1997 à **687 foyers qui accueillait environ 110 000 travailleurs immigrés**

La mise en œuvre du Plan de traitement s'est particulièrement heurtée, cette année, aux freins déjà identifiés, qui apparaissent avec une acuité particulière. La raréfaction des sites de desserrement et la diminution de capacité des résidences créées contraignent fortement la réalisation du Plan, alors que la demande en logements très sociaux s'affirme, notamment avec l'ouverture de ces structures à un nouveau public.

# Bilan quantitatif de la mise en oeuvre du plan de traitement

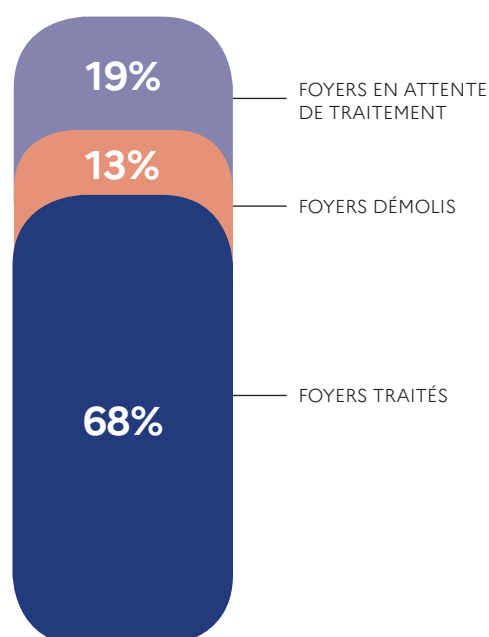
## Avancement du plan de traitement

Depuis le lancement national du PTFTM en 1997, le coût global des opérations de traitement s'élève à :

**2,68 milliards d'euros**

Sur les 687 FTM recensés en 1997 :

- ➔ 465 ont été traités ou sont en cours de traitement ;
- ➔ 90 ont été démolis, vendus ou changement de statut ;
- ➔ 132 sont en attente de traitement, soit un **taux de réalisation de 80%**.



## Répartition financière du plan de traitement depuis son lancement

PRÊTS ACTION LOGEMENT SERVICES : 950 171 582 €

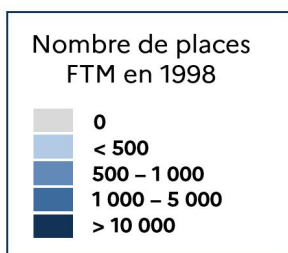
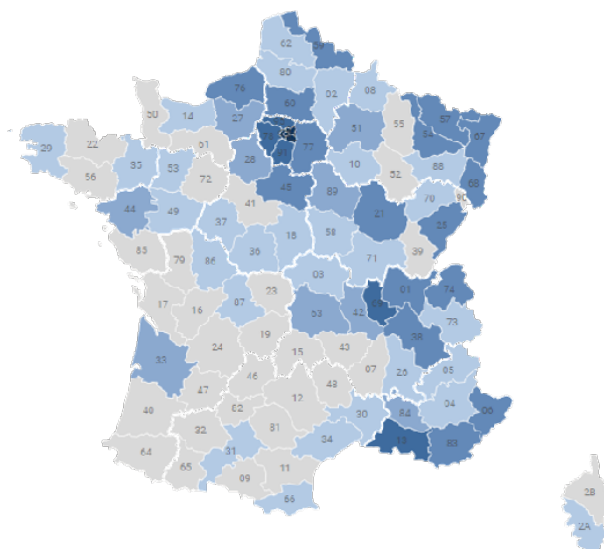
PLAI / PALULOS : 575 796 500 €

AUTRES PRÊTS : 531 820 874 €

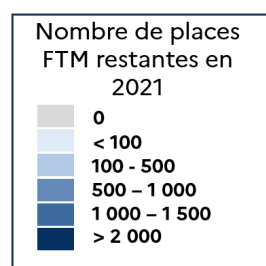
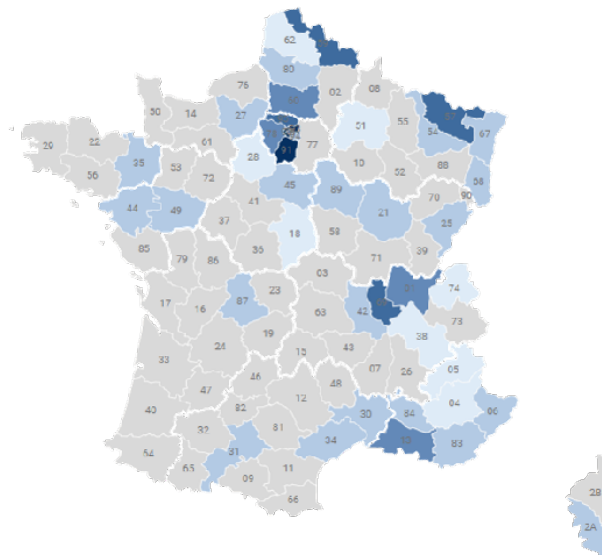
AUTRES FINANCEMENTS : 412 174 250 €

FONDS PROPRES : 220 126 418 €

## Nombre de places en foyers de travailleurs migrants en 1998



## Nombre de places en foyers de travailleurs migrants en 2021



## Nombre de places en foyers de travailleurs migrants par région

Régions	Nombre de foyers	Nombre de lits ou de places
Ile-de-France	56	19 113
Hauts-de-France	16	2 207
Grand-Est	12	2 126
Auvergne-Rhône-Alpes	14	1 995
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12	1 855
Bourgogne	5	943
Occitanie	4	723
Pays-de-la-Loire	3	448
Normandie	2	432
Centre-Val-de-Loire	4	284
Corse	2	233
Nouvelle-Aquitaine	1	215
Bretagne	1	161
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>30 735</b>

# Activité de l'année 2020

Pour 2020, la CILPI a validé **12 opérations de traitement** essentiellement situées en Région Ile de France (1 seule en province – Var) pour **183 millions d'€** de travaux et la **création de 13 résidences sociales**.





## Répartition géographique des actions de transformation des foyers de travailleurs migrants financées en 2020



**183 millions d'euros**

de travaux



**13 résidences sociales**

créées

## Poursuite de l'effort de sensibilisation auprès des partenaires institutionnels, associatifs et politiques

- Atelier DIHAL le 26 février au Musée National de l'Histoire de l'Immigration intitulé " Du foyer de travailleurs migrants à la résidence sociale : passé, présent, perspectives".

Associant des chercheurs, des gestionnaires et d'autres acteurs du PTFTM, il a permis de dégager 3 thématiques fortes :

- L'historique de la construction des foyers, très présents lors des "30 Glorieuses",

- La mue opérée avec le lancement dans les années 90 du Plan de Traitement des Foyers de Travailleurs Migrants (PTFTM),
- Les perspectives présentes et à venir symbolisées par le passage du FTM à la RS

Communication écrite via les lettres d'information et Internet.

Les actions de communication (publication d'articles, rencontres régionales, ateliers thématiques) ont été fortement impactées par la crise de Covid et leur nombre réduit.



Du foyer de  
travailleurs migrants ...

À Dammarie-les-Lys, en Seine-et-Marne, **158 places ont été créées** dans le cadre de la transformation de l'ancien foyer en résidence sociale.

... à la résidence sociale

# Coût du plan de traitement en 2020



## 183 M€

Coût total des 12 projets de traitement ayant obtenu un avis favorable

### Le coût total de ces projets<sup>1</sup> a été financé par :

- ➔ des subventions de l'Etat : 42 M€, soit 23 %
- ➔ des subventions des collectivités territoriales : 1,7 M€, soit 1%
- ➔ des prévisions de prêts d'Action Logement Services : 58 M€, soit 31%
- ➔ des prévisions de prêts de la Caisse des Dépôts : 64M€, soit 35%
- ➔ des fonds propres des propriétaires : 18,6 M€, soit 10%.

En 2020, **40,3 millions d'euros d'aides à la pierre** et **57,7 millions d'euros de prêts Action Logement Services** ont été attribués aux opérations de transformation de foyers en résidences sociales.

<sup>1</sup> Les calculs et analyses qui suivent s'appuient sur les montants prévisionnels figurant dans les plans de financement des projets présentés. Seuls les montants des subventions ETAT/ANRU sont fixés. Les subventions demandées aux collectivités territoriales ne sont pas toujours finalisées. Les montants des prêts demandés peuvent également être réajustés en fonction des subventions obtenues et du coût des travaux qui peuvent baisser après la passation du marché de travaux.



## 14,62 M€

Coût moyen par FTM traité

Ce **coût moyen par opération** de traitement est de 14,62M€ (12 FTM transformés) et il est de 14 M€ par résidence sociale créée (13 résidences créées).

La diminution de capacité demandée par les acteurs locaux peut conduire à créer deux résidences sociales pour une opération de transformation de Foyer de Travailleurs Migrants.

### Coût moyen par logement :

- ➔ **78 325€** (2 343 logements) répartis essentiellement en Ile de France (Paris, Yvelines, Seine-et-Marne, Val de Marne et Seine-Saint-Denis) et dans le département du Var.
- ➔ En 2019, le coût moyen au logement en Ile de France (hors Paris) était de **70 054 €** (1 261 logements).

# Financement des projets

La part des prêts nécessaire au montage financier d'une opération est en augmentation devant la diminution des subventions des collectivités territoriales. La part de fonds propres du maître d'ouvrage reste stable, bien que supérieure à la participation de 7% obligatoire.

Sources de financement	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Subventions</b>	31%	29%	25%	23%	23%
<b>Prêts</b>	61%	62%	65%	68%	66%
<b>Fonds propres des propriétaires</b>	8%	9%	10%	9%	10%





## Impact financier pour les résidents

**Moyenne des redevances pour les T1** de 12 à 19,9m<sup>2</sup>  
(hors APL et autres aides)

Zone géographique	2020
<b>Paris</b>	438€
<b>Seine-Saint-Denis</b>	432€
<b>Ile-de-France</b> (hors Paris)	419€
<b>Val-de-Marne</b>	418€
<b>Seine-et-Marne</b>	417€
<b>Yvelines</b>	411€
<b>Var</b>	375€

Les redevances pratiquées varient en fonction du zonage et des superficies des logements. Généralement, les redevances sont établies à 100% des plafonds réglementaires lorsque le T1 atteint les 18 m<sup>2</sup>, en deçà une décote peut être appliquée afin d'obtenir une politique de redevance au plus juste.

### Capacité traitée et capacité produite

Les 12 opérations validées vont permettre de transformer **3 020 lits** en FTM.

La capacité prévue, au terme des opérations de transformation, est de **2 343 logements autonomes** pour une capacité d'accueil de **2 582 résidents** dont 2 056 places pour les isolés et 526 places pour les familles (monoparentales et couples).



## Agnès Fontana

**Directrice de l'intégration et de l'accès à la nationalité**

Direction Générale des étrangers en France

### **Comment s'inscrivent les orientations de la DIAN dans le contexte historique des foyers de travailleurs migrants ?**

Les foyers de travailleurs migrants, autrefois connus sous l'appellation « foyers Sonacotra », ont été construits rapidement dans les années 50 et 60. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque, ils étaient une alternative aux bidonvilles, et représentaient un progrès ! Ils étaient destinés à héberger une main d'œuvre de travail, essentiellement masculine, et dont la présence sur le territoire était considérée comme temporaire, d'où l'absence totale de projet d'intégration associé.

Les foyers étaient, à l'image des travailleurs qu'ils abritaient, « invisibles » : souvent à l'écart des villes, bâtis dans un souci strictement utilitariste et sans vision de durabilité, sans lien avec l'environnement immédiat.

Or, cette vision est devenue de plus en plus inadaptée au fur et à mesure de l'écoulement du temps, quand il est apparu que les résidents des foyers s'installaient durablement sur le territoire, sans toujours faire venir leur famille ni aller s'installer dans le logement social ou privé.

Il devenait important de remédier à cette situation en adaptant ces foyers aux normes actuelles et aussi en confortant leur situation dans la ville, donnant ainsi une place aux travailleurs migrants dans la société. C'est le sens du plan de transformation des foyers de travailleurs migrants, décidé en 1997, et dont la mise en œuvre est toujours en cours. Les foyers sont transformés en résidences sociales.

En effet « Le logement n'est pas que le logement, il reflète la place donnée par notre société ». Travailler sur les FTM, c'est s'intéresser à cette population souvent invisible des Chibanis, qui ont tant contribué à l'essor industriel et à la reconstruction de la France, en mettant à leur disposition des logements aux normes actuelles, adaptés à leur état de santé caractérisé en particulier par le vieillissement, et répondant aux directives actuelles en matière de bâtiments : plus modulaires et donc adaptables, plus écologiques, plus connectés, plus confortables.

Outre l'aspect strictement bâtimentaire, la CILPI soutient l'accompagnement social des résidents des foyers et résidences, cette population fragilisée, pour qui le contact avec le pays d'origine s'est distendu sans que des liens soient véritablement créés avec la société d'accueil, en dehors du foyer ou de la résidence. Cette fragilisation est encore accentuée par la numérisation croissante de l'ensemble des démarches administratives (retraite, sécurité sociale, impôts...). Il est donc indispensable de développer une politique d'« aller vers », pour permettre l'accès effectif de ces publics aux droits, à la santé, au numérique... et organiser une convivialité qui maintient le lien social.

Le logement n'est pas que le logement, il reflète la place donnée par notre société. Travailler sur les foyers de travailleurs migrants, c'est s'intéresser à cette population souvent invisible des Chibanis, qui ont tant contribué à l'essor industriel et à la reconstruction de la France

### **Sous quels aspects la DIAN soutient-elle les associations et gestionnaires de foyers et résidences sociales ?**

La DIAN soutient les associations et gestionnaires de foyers et résidences au moyen de son appel à projet annuel « actions d'accompagnement du PTFTM » doté d'une enveloppe de 8 M d'euros environ. Les actions soutenues s'organisent selon 3 axes : surcoûts liés à la transformation, ingénierie sociale et accompagnement, et adaptation du mobilier pour accompagner le vieillissement.

Quelques 25 porteurs de projets (gestionnaires et associations) émergent chaque année à cet appel à projets.

Dans le contexte inédit de la pandémie en 2020, la DIAN a été aux côtés des gestionnaires et des associations en recherchant des lieux d'isolement pour les malades, en favorisant la diffusion d'un message pour le respect des gestes barrière en période de Ramadan, en soutenant, par des crédits supplémentaires, l'achat de matériels et différentes actions pour lutter contre la pandémie. La CILPI a également insisté pour que les pensionnaires des foyers et résidences, âgés et fragilisés, soient considérés comme prioritaires pour bénéficier des vaccins.

## La DIAN s'investit pour la transmission de parcours de vie des travailleurs migrants. Pouvez-vous nous donner quelques exemples ?

Nous quittons là le domaine de la rénovation des foyers ; mais s'intéresser à ces populations, c'est aller à la rencontre d'hommes discrets, parfois renfermés, n'ayant pas l'habitude de « se raconter » et dont les enfants et petits-enfants, qui auraient pu être bénéficiaires de cette transmission, sont restés au pays. Ces récits de vie sont des témoignages uniques et précieux qui risquent de se volatiliser au fur et à mesure de la disparition des Chibanis. Il était donc important d'aider aussi au recueil et à la transmission de ces souvenirs.

Nous l'avons fait de diverses manières :

- ✓ en organisant des ateliers d'écriture "Passage de témoin" réalisés avec l'écrivain Omar Benlaala, qui a raconté la vie de son père, lui-même immigré d'Algérie, dans « Tu n'habiteras jamais Paris » en lien avec l'association Ayyem Zamen. Ces ateliers mettent en contact des « Chibanis » avec des collégiens, lycéens et étudiants qui découvrent ainsi l'activité de recueil d'un récit de vie ; un « café-thé littéraire » a aussi été organisé autour d'Omar Benlaala avec des Chibanis et Chibanias suivis par la même association ;
- ✓ en mettant en place, en coopération avec l'éducation nationale, des visites de jeunes (écoliers, collégiens, lycéens) auprès de travailleurs migrants âgés ;
- ✓ en apportant notre soutien à des expositions photographiques (par exemple celle de M. Nachef) et à la réalisation de BD sur les parcours d'immigrés.

Nous organisons aussi des visites destinées au public des foyers et résidences, et à ceux qui les accompagnent, au Musée National de l'Histoire de l'Immigration avec qui nous avons une convention.

Bref, à partir de notre entrée « bâtiments », nous construisons une vision et une action d'ensemble autour des « Chibanis ».



**M. David Coste a pris le 7 juin 2021 la succession de M<sup>me</sup> Fontana en qualité de Directeur de l'Intégration et de l'Accès à la Nationalité**

**Siégeant à la Commission**



# Bilan de l'appel à projets DIAN 2020

## Les subventions de la DGEF/Direction de l'Intégration et de l'Accès à la Nationalité (DIAN) en accompagnement du plan de traitement.

Pour faciliter la transformation des foyers de travailleurs migrants en résidences sociales et favoriser l'accompagnement social des résidents, la CILPI gère les subventions pilotées par la DIAN et attribuées aux gestionnaires de foyers, résidences sociales et aux associations.

Ces subventions sont accordées via l'appel à projet « actions d'accompagnement du Plan de Traitement » – action 16 du programme 104.

Les subventions sont de trois types :

- 1 Une **subvention destinée à compenser les pertes d'exploitation** induites par les travaux de démolition, reconstruction et réhabilitation (axe 1) ;
- 2 Une subvention «soutien aux gestionnaires» permettant de développer l'**ingénierie d'accompagnement des résidents** (axe 2) ;
- 3 Une subvention pour l'équipement en **mobilier adapté** aux résidents âgés de plus de 60 ans (axe 3).

En 2020, **près de 8 millions d'euros de subventions** liées à l'appel à projet national ont été accordés aux associations et gestionnaires de foyers dans le cadre de l'accompagnement du plan de traitement :

 **7,7 M€ au titre de l'appel à projets,**

 **248 100 € supplémentaires** compte-tenu de la situation sanitaire en faveur de l'accompagnement social des résidents.



## Ces subventions ont été versées à 23 porteurs.

Deux conventions pluri-annuelles d'objectifs ont été reconduites pour 3 ans (2020-2022) pour un montant total de 4,7 millions d'euros (dont près de 1,9 M€ au titre de l'année 2020). Ce renouvellement a été l'occasion de retravailler les objectifs et les indicateurs avec les structures bénéficiaires.

## Subventions versées par axe

Axes	Subvention versée en 2020
<b>Axe 1 : surcoûts</b>	4,7 M€
<b>Axe 2 : soutien aux gestionnaires</b> dont ATL (Aide transitoire au logement)	2,4 M€ 505 526 €
<b>Axe 3 : mobilier</b>	123 366€
<b>Subventions exceptionnelles liées à la crise sanitaire</b>	248 100€
<b>TOTAL</b>	<b>8 M€</b>

« La crise est venue souligner le besoin d'un accompagnement santé pour ce public : accompagnement, médiation, prévention, information. »



Emmanuel Brasseur

Responsable du développement immobilier  
Coallia

Coallia gère en France plus de 110 résidences accueillant 18 000 résidents. Le gestionnaire a réagi rapidement face aux impératifs sanitaires par la mise en place d'une cellule de veille.

Le soutien apporté par l'appel à projet de la DIAN a permis à Coallia de réaliser les actions suivantes :

- ✓ Le gestionnaire a sensibilisé ses équipes sur les risques de la Covid et leur a transmis les éléments de prévention pour les résidents.
- ✓ Des procédures portant sur la prise en charge des malades ou des « susceptibles Covid » ont été définies et mises en œuvre.
- ✓ La mise en place d'une veille concernant la situation administrative autour du logement accompagné pendant le confinement. Pour éviter une précarisation des situations, Coallia a noué un partenariat avec les banques alimentaires.
- ✓ Coallia a diffusé aux équipes différentes ressources afin que les résidents subissent au minimum les effets psychologiques néfastes du confinement : mise à disposition de ressources culturelles, mis à disposition de séances sportives à faire chez soi.

« Il faut que nos actions aient du sens »

## Amadou Diew

**Directeur**

Ligue de l'enseignement des Hauts-de-Seine

La Ligue de l'enseignement 92 est une fédération d'éducation populaire qui accompagne à l'accès aux droits et aux soins. La Ligue 92 intervient dans les foyers et résidences sociales ADOMA des Hauts-de-Seine (2 foyers), du Val-d'Oise (4 foyers), et de Paris (6 foyers).



*La ligue de l'enseignement des Hauts-de-Seine favorise les activités d'extérieur, ici la cueillette*

M.Diew souligne un soutien fort des partenaires et institutions publiques :

- ✔ Du matériel sanitaire a été remis par l'ARS après que celle-ci ait été alertée sur l'urgence de la situation par la CILPI. Le retour sur le terrain a alors été possible début mai et n'a pas été quitté depuis.
- ✔ Les relations avec la préfecture, l'ARS, la CILPI et autres sont devenues plus régulières.
- ✔ L'accompagnement hebdomadaire de la CILPI a encouragé les équipes de la Ligue qui se sont senties soutenues et écoutées.

Pour faire face à la Covid-19 la Ligue de l'enseignement 92 propose des actions inédites :

- ➔ La mise en place d'un accompagnement téléphonique et de visites à domicile par les médiateurs ;
- ➔ Le soutien alimentaire et la distribution des dons des citoyens ;
- ➔ Les bons pour récupérer des paniers repas auprès des associations alimentaires ;
- ➔ La distribution de kits de premier soin.



## Alexis Gourrier

**Directeur territorial**

Adoma

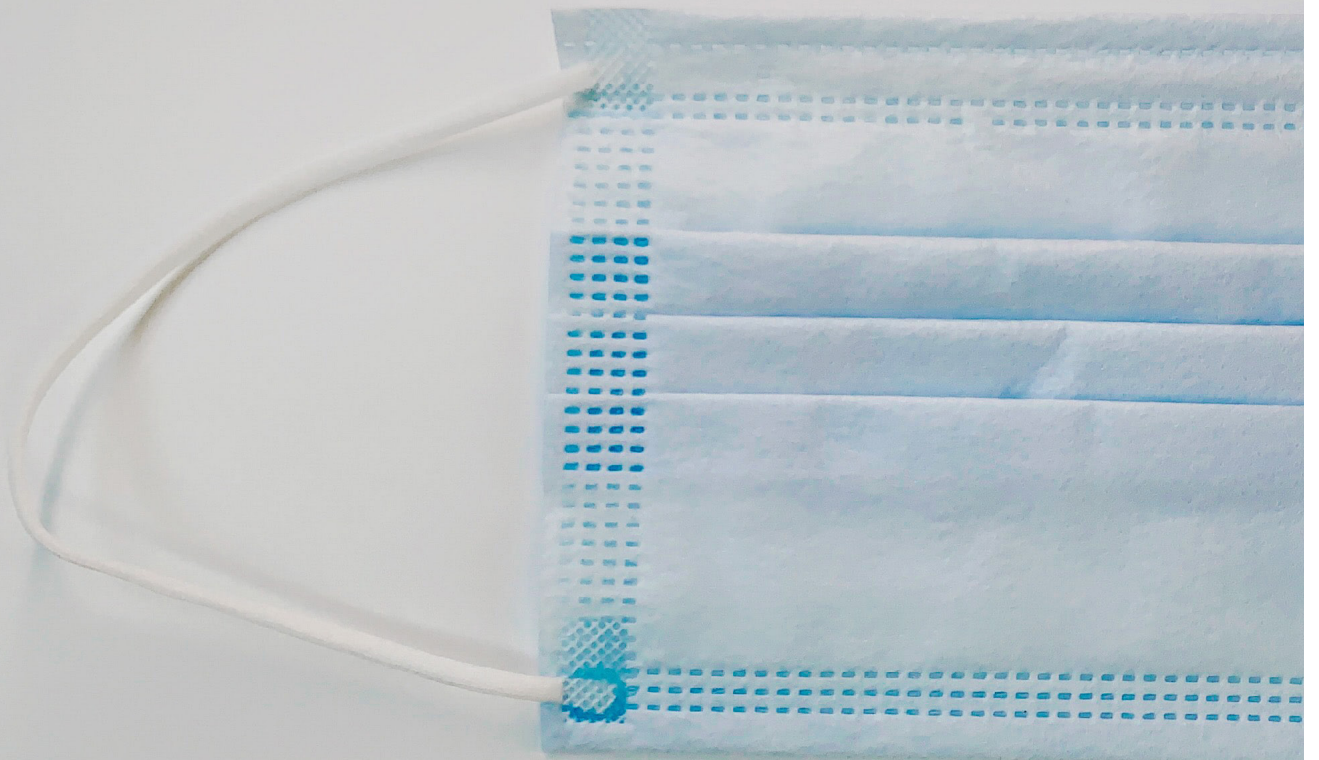
«Proposer des solutions adaptées à la précarité économique des résidents pour qu'ils ne perdent pas pied »

ADOMA a mobilisé des équipes mobiles pour veiller sur la santé des résidents et répondre aux urgences liées au logement (électricité, gaz, etc...). Le gestionnaire a eu recours au « porte à porte » ainsi qu'à une cellule téléphonique pour garder le lien avec les résidents.

Cette crise a aggravé la précarité économique. Ainsi de nombreux résidents ont été mis en chômage partiel, ou ont perdu leur emploi. Cette perte de ressources s'est traduite par une augmentation des impayés. ADOMA a alors proposé des plans d'apurement des dettes ainsi que la possibilité de profiter de l'intervention de psychologues au sein des établissements.

Un travail partenarial avec les associations a permis de proposer une aide alimentaire aux résidents, ainsi qu'un accompagnement psychologique.

# L'impact de la crise Covid-19 et l'opportunité d'une relance du plan



## Gestion de crise et perspectives

La crise du Covid-19 et sa gestion au sein des foyers de travailleurs migrants a amené la CILPI à optimiser ses méthodes de travail.

La CILPI a répondu à l'urgence de la crise Covid dans les foyers en redéployant ses modes de fonctionnement.

- ✓ Mise en place d'une cellule de gestion de crise : fluidité / efficacité ;
- ✓ Interfaces avec les cabinets ministériels (logement, santé) : mise en place de retours d'informations hebdomadaires ;
- ✓ Interface avec les gestionnaires et têtes de réseaux pour un partage de bonnes pratiques ;
- ✓ Liens resserrés avec les partenaires (réunions de crises, comités de suivi) ;
- ✓ Elargissement des partenariats (préfectures / ARS / associations / SPF / DGCS) ;
- ✓ La CILPI a fourni des outils (guides et affiches traduites) à destination des gestionnaires, associations et résidents afin de favoriser la compréhension des tests PCR et d'accompagner les résidents vers la vaccination ;
- ✓ Adaptation de l'appel à projet pour mieux prendre en compte les actions de lutte contre la Covid 19.



À Nanterre, des équipes mobiles interviennent au sein des foyers de travailleurs migrants pour des opérations de dépistage du Covid-19

« La crise a reposé aux adhérents la question du rôle de l'accompagnement et de l'utilité sociale du logement accompagné. »



Arnaud de Broca

Délégué général  
UNAFO

L'UNAFO est l'union professionnelle des acteurs du logement accompagné. Tête de réseau, cette union fédère 152 adhérents qui logent 150 000 résidents. Représentant des acteurs du logement accompagné auprès des instances publiques, l'UNAFO a animé son réseau d'adhérents afin d'y favoriser l'échange et le partage d'informations et de bonnes pratiques. La crise a été un accélérateur du travail inter réseau.

L'UNAFO a lutté contre la propagation du virus au sein de ses établissements :

- ✓ Avec les autres têtes de réseau, l'UNAFO a passé une importante commande de masques ;
- ✓ L'UNAFO a publié une FAQ sur leur site concernant la Covid ;
- ✓ La crise a accéléré les contenus vidéos à destination des résidents concernant des thématiques comme le confinement ou le déconfinement.

Suite au travail fourni par l'UNAFO et son réseau d'adhérents face à la crise sanitaire, M. de Broca rapporte que les adhérents reconnaissent l'accompagnement de l'UNAFO en cette période et que leur sentiment d'appartenance à l'union est renforcé.

## La crise de la Covid dans les foyers de travailleurs migrants

La crise Covid-19 a montré les limites des conditions de logement dans les foyers de travailleurs migrants qui comportent des chambres collectives ou des unités de vie et qui ne garantissent pas la sécurité sanitaire, ni la capacité d'isolement nécessaires pour les résidents malades. Nombre de facteurs (sur-occupation, chambres à lits multiples et unités de vie, chambres de moins de 7,5 m<sup>2</sup>, WC et cuisines communes) ont rendu malaisé l'application des gestes barrières et les procédures de confinement pour les malades de la Covid-19.

Au cours de cette crise plus de 1 500 résidents ont été contaminés par la Covid-19 et plus d'une centaine est malheureusement décédée. Il paraît donc urgent de donner aux travailleurs migrants des conditions de logement qui respectent les normes d'usage et de renforcer leur accompagnement au quotidien.

**C'est pourquoi, la CILPI œuvre activement à poser les bases d'un plan de relance du PTFTM pour accélérer la réhabilitation de tous les foyers en ciblant les plus vétustes.**



Alain Reche  
Directeur départemental - Var  
API Provence

« Il ne faut pas négliger l'impact psychologique de la crise »

API Provence est une association de loi 1901 qui gère près de 2500 logements en région sud comprenant toutes les caractéristiques d'une résidence sociale.

Le renouvellement des objectifs de l'appel à projets de la DIAN a permis au gestionnaire de faire face à la crise et de repenser ses modes d'action en favorisant le télétravail d'une partie de son équipe. API Provence a repensé son accompagnement pour les personnes les plus en souffrance. Les entretiens sont principalement réalisés par téléphone et visio-conférence. Un réseau Wi-Fi libre a été déployé dans tous les établissements. Le gestionnaire a proposé aux résidents des séances d'art thérapie ainsi que des ateliers nutrition, et poursuit son travail d'information sur le respect des gestes barrières. M. Reche souligne qu'il n'y a eu aucune chaîne de contamination au sein de ses établissements, malgré la perte de 4 résidents en hôpital.

La Covid-19 a causé une crise sanitaire sans précédent qui impacte psychologiquement les résidents dont certains ont perdu un être cher, une connaissance ou leur emploi. Les résidents éloignés de leur famille s'interrogent sur les modalités de vaccination et la possibilité de voyager vers leur pays d'origine.

API Provence a alors mis en place des points d'écoute et d'échange pour prendre en charge ces inquiétudes.

## Relance du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants

La crise Covid-19 a souligné les impacts négatifs des conditions de vie au sein des foyers de travailleurs migrants dégradés. Ces manquements sanitaires conduisent l'Etat à réaffirmer sa volonté de produire des logements autonomes pour les travailleurs migrants. Aussi, pour accélérer significativement le plan de traitement, il convient :

- d'encourager et faciliter le traitement des FTM et des 18 RS sans travaux inclus dans le plan de traitement,
- d'augmenter le nombre d'opérations de réhabilitation de foyers figurant au PTFTM qui ne sont aujourd'hui pas financées.

À cet effet, le plan de relance a prévu des crédits d'investissement à hauteur de 20 millions d'€ (exercices budgétaires 2021 et 2022).

## Réalisations exceptionnelles

Afin de soutenir les gestionnaires face aux conséquences économiques de la Covid, la CILPI a réparti auprès des porteurs de projets une subvention exceptionnelle de la DIAN à hauteur de 248 100€.



## Catherine Delcroix-Howell

Directrice du réseau Intermed PACA  
Adoma



« Accompagner les personnes dans la durée pour que le parcours de soin s'inscrive dans la durée »

Intermed est une association soutenue par la CILPI et créée par ADOMA en 2008 afin de piloter une mission d'ingénierie sociale au sein de ses résidences sociales en Auvergne. Son développement l'a amené à s'étendre en Auvergne Rhône-Alpes et même en PACA grâce au financement de la DIAN. Véritable réseau de santé, les objectifs d'Intermed sont l'accès aux soins et le maintien à domicile pour tous résidents en situation de précarité sanitaire dont une grande majorité sont des anciens travailleurs migrants.

Face à la crise sanitaire, Intermed s'est trouvée contrainte d'annuler certaines activités collectives alors que d'autres ont pu être adaptées afin de respecter les règles de distanciation. En effet, les interventions thématiques sur des sujets liés au vieillissement (sommeil, diabète et ramadan, vaccination contre la grippe, etc.) ont été adaptées ainsi que les activités visant à maintenir le lien social (goûters, déjeuners, temps de discussion, etc...) dans le respect des gestes barrières.

Au premier confinement toute l'équipe a œuvré en télétravail et les infirmiers ont gardé le lien avec les résidents par téléphone. Mi-avril l'arrivée des masques a permis aux infirmiers de rendre visite aux résidents, de leur fournir des masques ainsi qu'une assistance psychologique.

La mobilisation d'infirmiers volontaires a permis de venir en aide aux résidents les plus fragiles. Ainsi, le contact avec les résidents n'a jamais été rompu et l'association a pu poursuivre sa mission de santé malgré toutes les contraintes que présente la Covid-19.



## Le plan de relance appliqué au plan de traitement

Aujourd'hui, le plan de traitement doit encore réhabiliter le dernier quart des foyers particulièrement dégradés qui cumulent de nombreux freins au traitement (manque de foncier, raréfaction des sites de desserrement, diminution des capacités, bâtis très dégradés, sur-occupation et activités illégales). L'inclusion de la rénovation de tout ou partie de ces structures dans un futur « plan de rebond » serait particulièrement opportune.

Pour traiter les 132 FTM restants, la CILPI et l'ensemble des acteurs du plan de traitement (gestionnaires, préfetures et collectivités territoriales) doivent répondre à de nouveaux enjeux :

**Un modèle économique à repenser** car les diminutions de capacité des structures transformées obligent à adapter les scénarios budgétaires ;

**Des modes de transformation des FTM à réinventer** en s'appuyant sur des nouvelles techniques de construction (usage des modulaires, intégration des nouvelles normes environnementales, anticipation des évolutions de l'usage du bâti) ;

**Des capacités d'ingénierie et de financement des bailleurs à soutenir** via une coordination active des réseaux d'acteurs ;

**L'intégration au plan de traitement des premières résidences sociales** construites entre 1997 à 2000 et traitées de manière partielle ;

**Un accompagnement social à adapter à l'usage numérique.** L'accompagnement doit prendre en compte l'inclusion numérique des résidents très éloignés de cet outil.

Pour ce faire, il est proposé :

**D'accélérer la réhabilitation des foyers les plus éloignés des normes** en ciblant les FTM et certaines résidences sociales issues du plan dont le traitement est urgent ou problématique (avis défavorable de la commission de sécurité, chambres partagées, sur-occupation...).

**De mieux répondre aux évolutions des territoires et des normes environnementales.**

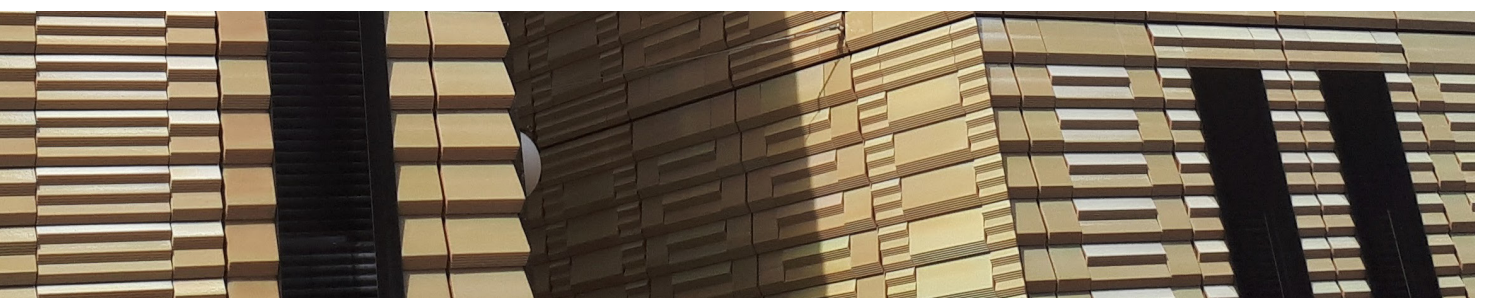
Le nouveau plan de traitement devra favoriser les économies d'énergie pour diminuer l'impact environnemental des structures (rénovation thermique...), l'accès au numérique et l'inclusion dans les quartiers.

**De faciliter l'évolution de l'accompagnement social en :**

■ **Favorisant l'apprentissage des outils numériques** pour permettre aux résidents d'acquérir leur autonomie, dans un contexte de dématérialisation croissante des démarches administratives.

🏠 **Construisant un fort partenariat sanitaire** pour éviter les ruptures de soins. La crise Covid-19 a mis l'accent sur les forts risques de comorbidité liés aux maladies chroniques mal soignées.

🏠 **Développant l'accompagnement « dans et hors les murs »** pour lutter contre l'isolement et favoriser l'inclusion dans le quartier. Les migrants âgés de plus de 60 ans sont plus de 35 000 dans les résidences et foyers. Public particulièrement vulnérable, souffrant d'une grande précarité et éloigné du recours aux droits, ils peuvent bénéficier d'un accompagnement social portant aussi bien sur du maintien à domicile (en cas de dépendance) que sur de la lutte contre l'isolement ou sur de l'aide aux démarches administratives, et de l'alphabétisation.





**Maïa Lecoin**  
**Directrice**  
Ayyem Zamen

## « La crise a fait repenser l'accompagnement »

Ayyem Zamen accompagne plus de 800 travailleurs migrants sur Paris et relogé une trentaine de ces hommes et femmes souvent isolés.

Leur action porte sur l'animation et la gestion de :

- ☘ 2 cafés sociaux, lieux d'échanges sociaux et d'accompagnement social ;
- 🔑 10 logements partagés ;
- 👤 1 équipe mobile qui rencontre les immigrés à leur domicile.

L'accompagnement de la DIAN par son appel à projet permet à l'association de proposer de nouvelles actions comme :

- ➔ Un accompagnement à la santé adapté à la crise Covid : distribution de masques, accompagnement à la vaccination
- ➔ La distribution de tickets de service pour une aide aux courses alimentaires, grâce au partenariat avec la fondation Abbé Pierre. La crise ayant augmenté le niveau de précarité.
- ➔ La remise de téléphones portables et recharges téléphoniques, grâce au partenariat avec Emmaüs Connect afin de maintenir le lien social.
- ➔ Le déploiement d'une équipe mobile composée d'un travailleur social qui anime un réseau de partenaires spécialisés et de bénévoles. Cette équipe se rend au domicile des bénéficiaires pour répondre aux besoins de personnes très âgées et en difficulté de mobilité.

Ayyem Zamen a su s'adapter au contexte sanitaire difficile en développant un partenariat resserré.





Ils s'occupent de nous comme de leurs propres enfants. J'ai mon dossier depuis 14 ans chez Ayyem Zamen. Une fois je suis revenu malade du Maroc, mes colocataires l'ont signalé à l'association. Quand je suis venu le lendemain ils m'ont amené à l'hôpital et Aïda (assistante sociale) est restée avec moi toute la nuit.

M. Mifdal

**Bénéficiaire auprès de  
l'association Ayyem Zamen**

# Orientations 2021

L'année 2021 sera marquée par la relance du PTFTM avec pour objectif d'en accélérer la réalisation sur les deux années à venir.

1

Pour ce faire, la CILPI **soutiendra fortement les opérations de transformation** afin de lever les obstacles à leur réalisation et accélérer la mise en œuvre du PTFTM. **Des rendez-vous réguliers** avec les gestionnaires et services déconcentrés seront organisés.

**Le suivi de la consommation sera affiné** afin de s'assurer de l'utilisation de l'intégralité des enveloppes financières majorées.

**Des réflexions élargies** seront organisées dans le cadre du plan de relance des FTM sur les thèmes du modèle économique (fiabilisation du modèle économique de la RS/élargissement du PTFTM / financement de l'accompagnement social) et de la valorisation de la résidence sociale (le rôle de la RS /le projet social / l'implication des partenaires).

L'objectif est de relancer les opérations bloquées pour des raisons économiques ou conjoncturelles (comme c'est le cas pour certaines RS sans travaux), d'apporter davantage de fluidité au PTFTM et d'en favoriser l'accélération.

3

Dans le cadre de l'élargissement de ses missions en lien avec le logement des populations en situation de précarité, la CILPI **animera des groupes de travail** pour favoriser l'augmentation du nombre de création de résidences sociales. **Une plateforme participative** permettra au plus grand nombre de s'exprimer.

Dans le cadre du plan de relance, **une feuille de route, rassemblant les différentes propositions d'avancement**, sera adressée au ministère du logement.

2

Compte-tenu de la situation sanitaire, la CILPI renforcera l'activité de **sa cellule de veille pour lutter contre la diffusion de la Covid** dans les FTM et RS ex-FTM. Pour cela elle assurera les missions de :

- ✓ Communication, en lien avec le ministère de la santé, la DGCS, les bailleurs pour relayer les messages de prévention (conception d'affiches, de guide...);
- ✓ Suivi de la mise en œuvre de la campagne vaccinale (recensement des situations de blocage, suivi national du déploiement de la vaccination...);
- ✓ Soutien aux gestionnaires et ARS pour une bonne coordination des acteurs ;
- ✓ Soutien à la vaccination Covid par la diffusion d'un guide de vaccination pour les gestionnaires accompagné de fiches traduites explicatives des enjeux et de la procédure à destination des résidents et par le suivi régulier du déploiement de la stratégie vaccinale.

4

La CILPI veillera à la mise en œuvre des **mesures d'hébergement d'urgence des femmes en pré ou post maternité sans solution de logement**.

- ✓ Rédaction du cahier des charges
- ✓ Suivi des objectifs régionaux.

# L'équipe de la Cilpi

**Sylvain MATHIEU**

Délégué interministériel pour  
l'hébergement et l'accès au logement

Président de la Cilpi

**David COSTE**

Directeur de l'Intégration et de  
l'accès à la nationalité

Siégeant à la Commission

**Sandra DAUNIS**

Déléguée générale

**Laure BILLORET**

Chargée de coordination et des partenariats

**Sébastien CORNU**

Chargé de mission

**Anne-Catherine LEGROUX**

Chargée de mission

**Muriel PLANCHER**

Chargée de mission

**Yohan CHATELIN**

Apprenti

# Contactez la Cilpi

 [gouvernement.fr/commission-interministerielle-pour-le-logement-des-personnes-immigrees](https://gouvernement.fr/commission-interministerielle-pour-le-logement-des-personnes-immigrees)

 [contact.cilpi@dihal.gouv.fr](mailto:contact.cilpi@dihal.gouv.fr)

**Délégation interministérielle  
à l'hébergement et à  
l'accès au logement**

Grande Arche de la Défense - paroi Sud

92 055 LA DÉFENSE

[contact.dihal@diha1.gouv.fr](mailto:contact.dihal@diha1.gouv.fr)

tél. 01 40 81 33 60

[diha1.gouv.fr](http://diha1.gouv.fr)